





## Votre locataire est intérimaire. Et jamais un locataire ne vous a offert autant de garanties.

**Vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs logements et vous cherchez à louer en toute sérénité... Pensez aux locataires intérimaires ! Avec le Pack Fastt® PLUS, vous trouvez le locataire certifié qu'il vous faut et en plus vous bénéficiez de toutes les garanties dont puisse rêver un bailleur.**

### Le Fastt, un organisme référent depuis 1992 :

Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire est un organisme paritaire financé par toutes les entreprises de travail temporaire. Depuis 1992, nous soutenons les salariés intérimaires en les accompagnant dans leur quotidien. Agréés par le Fastt, ces salariés remplissent les conditions de ressource et de solvabilité. Depuis de nombreuses années, de grands acteurs économiques nous font confiance : Crédit Immobilier de France, Franfinance (Groupe Société Générale), Reunica, GIC, Logeo et Solendi.

### Le Pack Fastt® PLUS, faire le choix de garanties complètes :

De la garantie loyers impayés à l'assurance dégradations immobilières, toutes les solutions vous sont apportées sans aucun frais de dossier et sont entièrement gratuites pendant 3 ans. Vous accédez à des candidatures agréées et certifiées par le Fastt. Vous êtes libre d'y donner suite ou non, c'est vous qui choisissez.

Ces garanties sont assurées par SOLUCIA PJ représentée par APRIL IMMOBILIER. Leur mise en œuvre et leur suivi sont effectués par le courtier BRUN et JCD, spécialisé dans la couverture des risques locatifs depuis 1991 et couvrant aujourd'hui plus de 25 000 biens locatifs.

**BRUN et J.C.D.**  
Société de courtage d'immobilier

**solucia**  
PROTECTION JURIDIQUE

**april**  
IMMOBILIER



## Le Pack Fastt® PLUS, sérénité comprise !

### 1 Mes revenus sécurisés

#### Avec l'assurance loyers impayés :

- Vos loyers et vos charges impayés indemnisés jusqu'à 70 000 € (frais de recouvrement compris).
- Sans délai de carence, dès le premier impayé.
- Sans franchise.
- Sans limite de durée, jusqu'à récupération du logement.

#### Avec la garantie vacance locative :

- 4 mois de loyers indemnisés entre deux locataires.
- Sans franchise.

#### Avec l'assurance dégradations immobilières :

- Jusqu'à 7 700 € remboursés pour la remise en état de votre logement.
- 50% sur la base des devis dès accord sur le montant des réparations, puis les 50% restants à réception des factures.

### 2 Mes droits défendus

#### Avec la protection juridique étendue :

- Jusqu'à 16 000 € remboursés par litige et par an.
- Une information sur vos droits et la **défense de vos intérêts** par des juristes.
- Un **accompagnement** en cas d'action en justice.
- La **prise en charge des frais contentieux** (avocat, expertise, huissier...).

### 3 Mes démarches simplifiées

#### Vous accédez à une base de locataires fiables et solides :

- Des candidats dont les références professionnelles, conditions de ressources et de solvabilité ont été vérifiées.

#### Vous gagnez du temps et réalisez des économies :

- Dès le dépôt de votre offre de location, une recherche est réalisée.
- Vous recevez automatiquement par email les candidatures de locataires agréés ! Les propositions sont ciblées et correspondent à votre bien immobilier.

Ce service **accélère la mise en location** et permet de **réduire les coûts de recherche** de locataires... avec la liberté de choisir vous-mêmes de contacter ou non les candidats que vous sélectionnez !

**Votre assistance recherche  
de locataire**

**0 805 700 514**  
(appel gratuit depuis un poste fixe)

ou sur  
**www.InfoBailleur.org**

Avec le Pack Fastt® PLUS, bénéficiez facilement de garanties complètes et entièrement **gratuites**.

